

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

Délibération n° :

DL46/2026

Objet :

Approbation du recours
au vote électronique

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 29 juin 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. AFONSO Joseph (titulaire - CPS)
- M. ALI-BELHADJ Zaïme (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER Daniel (titulaire - CPS)
- M. BOULLAND Daniel (titulaire - CPS)
- M. CHARRON Etienne (titulaire - CPS)
- M. DELAIRE Jérôme (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS Dominique (titulaire - CPS)
- M. FAUBEAU Alain (titulaire - CPS)
- M. FELIHO Florentin (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE Bernard (titulaire - CPS)
- M. GOUMAND Aurélien (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT Frédéric (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC Anne (titulaire - CCHVC)
- M. JACOBI Eric (suppléant - CPS)
- Mme JAUBERT Sarah (titulaire - CPS)
- M. KAROUI Karim (titulaire - CPS)
- Mme LECORGNE Laure (titulaire - CPS)
- Mme LEMONNIER Sandrine (titulaire - CPS)
- M. LOUP Jean-Baptiste (suppléant - CPS)
- M. MANY François (titulaire - CPS)
- M. MASURE Frédéric (titulaire - CPS)
- M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire - CPS)
- M. NOFERI Grégory (titulaire - CPS)
- Mme OSTYN Valérie (titulaire - CPS)
- Mme PLUMAIL Nathalie (titulaire - CPS)
- M. POMPEIGNE Jérôme (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE Denis (titulaire - CPS)
- Mme RODRIGUES Maria (suppléante - CPS)
- Mme SELVEZ Cyrielle (titulaire - CPS)
- M. TRAN Eric (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VANDEWEGHE Ludwig (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS).
- M. XAVIER Bernard (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23/06/2026

Absents excusés : Mme ARNOULD Laure (titulaire - CCHVC) ; M. BAVOIL Daniel (titulaire - CCHVC) ; M. CHERCHALI Sandra (titulaire - CPS) ; M. CORDIER Gilles (titulaire - CPS) ; Mme DALI Sara (titulaire - CPS) ; M. FOURGEAUD Serge (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT Philippe (titulaire - CPS) ; Mme GASNIER Marie-Anne (titulaire - CPS) ; Mme GAULHET Marianne (titulaire - CPS) ; M. LECLERC Christian (titulaire - CPS) ; Mme MAUVEZIN Noëlle (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 35
VOTANTS : 35

Monsieur Daniel BERVEILLER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-200062321-20260629-DL46_2026-D

Délibération n°DL46/2026
Approbation du recours au vote électronique

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-21,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu les statuts du SIOM annexés à l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016,

Vu la délibération DL49 du 29 juin 2026 relative à l'adoption du règlement intérieur des instances délibératives du SIOM,

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité de faciliter la participation des délégués aux réunions du Comité Syndical, notamment en cas de contraintes professionnelles, de déplacement, de circonstances exceptionnelles ou de nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement,

Considérant que les outils numériques permettent désormais de garantir l'identification des participants, la sécurité des échanges et la sincérité des scrutins,

Considérant l'intérêt d'améliorer le taux de participation aux délibérations tout en maintenant les garanties nécessaires au bon déroulement des séances,

Considérant que le vote électronique respecte les caractères uninominal et secret requis dans le cadre de certains votes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le recours au vote électronique pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour des prochains comités durant toute la durée du mandat,

- **Décide** que les modalités de scrutin, communiquées à l'ensemble du comité, sont les suivantes :

- Le vote est individuel,
- Le vote est anonymisé dans le cadre des scrutins à bulletin secret,
- Un accès nominatif destiné au vote électronique est transmis à chaque délégué titulaire, ou en l'absence de celui-ci à son suppléant,
- Au début de séance comme en cours de séance, le détenteur d'un pouvoir signé d'un élu titulaire et remis au président de séance ou transmis au secrétariat général, se verra remettre la possibilité de voter pour son mandant,

- Si après l'annonce du résultat du vote électronique, un membre du Comité syndical souhaite s'assurer de la prise en compte de son vote, il doit en faire la demande publiquement auprès du Président.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **- 3 JUIL. 2026**
Affichée le :

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-200062321-20260629-DL46_2026-D